

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

17 FEV. 2026

Le greffier, Greffe



N° d'entreprise : **0403 128 733**

Nom

(en entier) : **KAMPS SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Nazareth, 5 à 4651 HERVE**

Objet de l'acte : DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26/11/2025

Après discussions et rappel des dispositions statutaires relatives au droit de vote, il est mis successivement au vote les résolutions suivantes :

Première Résolution

Monsieur Jean-François Dehem présente sa démission à la fonction d'administrateur.

L'assemblée accepte sa démission et le remercie pour ses services. L'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Pour rappel, les mandats d'administrateurs sont toujours exécutés à titre gratuit comme repris dans les statuts.

Deuxième Résolution

L'assemblée décide de transférer, à partir du 31-12-2025, le siège social de la société de l'adresse actuelle, rue Nazareth 5 - 4651 Battice à Avenue F.A.M. Gochet 16 - 5060 Tamines.

Le siège social Rue Nazareth 5 à 4651 Battice ne sera plus en service à dater du 31/12/2025.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des voix.

Troisième Résolution

Un mandat est conféré à la srl « FISC.PRO », dont le siège social est établi à Nivelles, Chaussée de Bruxelles, 192, numéro d'entreprise « 0436.006.981 », valablement représentée par un de ses administrateurs, Monsieur Eric Arpigny, Monsieur Suk Chun Van Belle ou Monsieur Ludovic Rinaldi, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, afin de procéder, le cas échéant, à la publication de la décision aux annexes du Moniteur Belge, à la modification auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, à la modification auprès de la TVA.

Suk Chun Van Belle
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).